FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 oct. 2019
Date d´édition: 12 mars 2020
Version: 6

MEIKOLON KS G

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

*

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

MEIKOLON KS G

Indications diverses:

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de lavage et de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

MEIKO Maschinenbau GmbH&Co.KG
Englerstrasse 3
77652 Offenburg
Germany
Téléphone: +49(0)781/203-0
E-mail: meikolon@meiko.de
Site web: www.meiko.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg, 24h: +49(0)76119240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Irrit. 2)*	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

alcools en alkoxyles; isopropanol

Consignes en cas de risques pour la santé	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

MEIKOLON KS G

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention	
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

2.3. Autres dangers
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

*
3.2. Mélanges
Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
	alcools en alkoxyles Aquatic Chronic 3, Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2 **Danger** H315-H318-H412	15 – < 30 Pds %
n°CAS: 5949-29-1 **N°CE:** 201-069-1 **Numéro d'enregistrement REACH:** 01-2119457026-42	**acide citrique** Eye Irrit. 2 **Attention** H319	5 – < 15 Pds %
n°CAS: 28348-53-0 **N°CE:** 290-913-5 **Numéro d'enregistrement REACH:** 01-2119489411-37	**sodium cumenesulfonate** Eye Irrit. 2 **Attention** H319	1 – < 5 Pds %
n°CAS: 67-63-0 **N°CE:** 200-661-7 **Numéro d'enregistrement REACH:** 01-2119457558-25	**isopropanol** Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3 **Danger** H225-H319-H336	1 – 4 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Informations générales:
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:
Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:
Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Eau
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:
Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.1.1. Pour les non-secouristes
Mesures de précautions individuelles:
Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes
Protection individuelle:
Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

*
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour la rétention:
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:
Eau

6.4. Référence à d'autres sections
Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mesures de protection

Précautions de manipulation:
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:
Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités
Mesures techniques et conditions de stockage:
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Classe de stockage: 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

*
8.1. Paramètres de contrôle
8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur-limite (pays d'origine)	**Nom de la substance**	**① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque**
VLA (FR)	isopropanol n°CAS: 67-63-0	② 400 ppm (980 mg/m³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques
Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	**DNEL valeur**	**① DNEL type ② Voie d'exposition**
sodium cumenesulfonate n°CAS: 28348-53-0	26,9 mg/m³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
sodium cumenesulfonate n°CAS: 28348-53-0	136,25 mg/ kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
sodium cumenesulfonate n°CAS: 28348-53-0	0,096 mg/ cm²	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, local
Propanediol n°CAS: 57-55-6	168 mg/m³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Propanediol n°CAS: 57-55-6	10 mg/m³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, local
Propanediol n°CAS: 57-55-6	10 mg/m³	① DNEL salarié ② par inhalation, à court terme, local, (aigu)
Propanediol n°CAS: 57-55-6	213 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
Propanediol n°CAS: 57-55-6	85 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② par voie orale, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
acide citrique n°CAS: 5949-29-1	0,44 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
acide citrique n°CAS: 5949-29-1	0,044 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
acide citrique n°CAS: 5949-29-1	1 000 mg/l	① PNEC Station d´épuration
acide citrique n°CAS: 5949-29-1	3,46 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
acide citrique n°CAS: 5949-29-1	34,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
sodium cumenesulfonate n°CAS: 28348-53-0	0,23 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
sodium cumenesulfonate n°CAS: 28348-53-0	0,023 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
sodium cumenesulfonate n°CAS: 28348-53-0	100 mg/l	① PNEC Station d´épuration
sodium cumenesulfonate n°CAS: 28348-53-0	0,862 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
sodium cumenesulfonate n°CAS: 28348-53-0	0,037 mg/kg	① PNEC terre
sodium cumenesulfonate n°CAS: 28348-53-0	0,0862 mg/kg	① PNEC terre, eau de mer
Propanediol n°CAS: 57-55-6	260 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Propanediol n°CAS: 57-55-6	26 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Propanediol n°CAS: 57-55-6	20 000 mg/l	① PNEC Station d´épuration
Propanediol n°CAS: 57-55-6	572 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Propanediol n°CAS: 57-55-6	57,2 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

MEIKOLON KS G

Protection de la peau:
Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) >0,3mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

*
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect
État: Liquide
Couleur: bleu
Odeur: Alcool

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	2,1	20 °C		
Point de fusion	*non déterminé*			
Point de congélation	*non déterminé*			
Point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition	> 90 °C			
Température de décomposition	*non déterminé*			
Point éclair	= 54 °C			Pas de combustion auto-entretenue
Taux d'évaporation	*non déterminé*			
Température d’auto-inflammabilité	*non déterminé*			
Limites supérieures/inférieures d’inflammabilité ou limites d’explosivité	*non déterminé*			
Pression de la vapeur	*non déterminé*			
Densité de la vapeur	*non déterminé*			
Densité	≈ 1 g/cm³	20 °C		
Densité apparente	*non déterminé*			
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	*non déterminé*			
Viscosité, dynamique	*non déterminé*			
Viscosité, cinématique	*non déterminé*	40 °C		

9.2. Autres informations
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique
Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter
Ne pas stocker à des températures de plus de 40°C

* **10.5. Matières incompatibles**
alcalies (bases)

* **10.6. Produits de décomposition dangereux**
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
	alcools en alkoxyles	**DL50 par voie orale:** >2 000 – <5 000 mg/kg (Rat)
5949-29-1	acide citrique	**DL50 par voie orale:** =5 400 mg/kg (Souris) **DL50 dermique:** >2 000 mg/kg (Rat)
28348-53-0	sodium cumenesulfonate	**DL50 par voie orale:** >7 000 mg/kg (Rat) **DL50 dermique:** >2 000 mg/kg (Lapin) **LC_{50} Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):** =6,41 mg/l (Rat)

Toxicité orale aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:
Aucune donnée disponible

MEIKOLON KS G

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

*
12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
	alcools en alkoxyles	**LC_{50}:** >1 – <10 mg/l 4 d (poisson, Leuciscus idus (aunée dorée))
5949-29-1	acide citrique	**LC_{50}:** =440 mg/l 2 d (poisson, Leuciscus idus (aunée dorée))
67-63-0	isopropanol	**EC_{50}:** >1000 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Scenedesmus subspicatus)
28348-53-0	sodium cumenesulfonate	**LC_{50}:** >1000 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) **EC_{50}:** >1000 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) **ErC_{50}:** >230 mg/l 4 d (Algues/plantes aquatiques)

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
	alcools en alkoxyles	Oui, rapide	
5949-29-1	acide citrique	Oui, rapide	
67-63-0	isopropanol	Oui, rapide	
28348-53-0	sodium cumenesulfonate	Oui, rapide	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K_{OW}	Facteur de bioconcentration (FBC)
67-63-0	isopropanol	-0,16	

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
	alcools en alkoxyles	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

*
13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage
Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*: Soumis à une documentation.

MEIKOLON KS G

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable			
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable			
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable			

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.
Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 4%
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
15-30% agents de surface non ioniques

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
3.2.	Mélanges
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
8.1.	Paramètres de contrôle
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.5.	Matières incompatibles
10.6.	Produits de décomposition dangereux
12.1.	Toxicité
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Irrit. 2)*	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente